

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 20 mars 2026

Délibération n°
20260320-02

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 19
Votants 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, Mme BOCHATON Isabelle, M. COMPOIS Alexandre, M. THIERY Benoit.

Date de la convocation
16 mars 2026

Absents : Néant

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
23 MARS 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-2
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 20 mars 2026

Le Maire

Georges BLANC



Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS